

de l'association. C'est avec beaucoup d'agitation médiatique que ce collectif se glorifie aujourd'hui d'avoir obtenu la suppression de la *carte pass* alors que cette décision a été prise par le conseil communal en contrepartie d'une augmentation de 8 % des factures du 2^e semestre 2020 et d'un retour à la TEOM pour 2021. Bien entendu, ni ce collectif ni *Mordicus* ne sont à l'origine de cette décision qui fait peser sur les particuliers le marasme financier dans lequel la Comcom nous a conduits. D'ailleurs, *Mordicus* voit plus loin

que le retrait de la carte et le problème de facture. Nous contestons la totalité de ce système et voulons que ces containers disparaissent du paysage, emportant avec eux leurs lots de discrimination et de nuisances. Cela n'a rien d'une utopie même si le combat sera sans doute sur du long terme. Un tel programme n'a rien à voir avec la satisfaction de paraître dans les journaux tous les quatre matins. *Mordicus* se veut une force écologique et politique, sur laquelle les élus pourront compter et avec laquelle ils devront travailler.

Nous sommes 1300 membres sur la page facebook de *Mordicus* mais nous avons besoin de vous en tant qu'adhérent de cette association pour représenter une force de proposition face à la Comcom. Nous avons fixé le montant minimal de l'adhésion à 5 € pour couvrir nos frais de fonctionnement : courriers aux maires, publications afin de s'adresser à tous les habitants de la Comcom car nombreux sont ceux qui ne vont pas sur Facebook, etc.

Merci de votre soutien.

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Nom :

Prénom :

Adresse :

eMail :

Téléphone :

sollicite mon adhésion à *Mordicus* pour l'année 2020.

5 € (cotisation)

..... € (don)

Fait le : à :

Signature :



IPNS. Dir. de la publication : Hervé Perret

Ne pas jeter sur la voie publique



ASSOCIATION MORDICUS
Siège social : Mairie, 1 place de la Résistance
07150 Vallon-Pont-d'Arc
Email : asso.mordicus07@gmail.com



MORDICUS 07

CONTRE LE SYSTÈME DE RAMASSAGE DE NOS POUBELLES

Association loi 1901 - Feuille d'informations - N° 3 - Juillet 2020

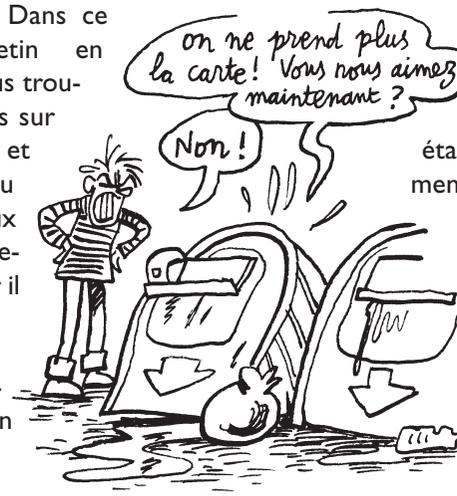
Mordicus travaille. Dans ce troisième bulletin en quelques semaines, vous trouverez des informations sur le porte-à-porte, taxe et redevance, et un peu d'historique pour mieux comprendre le cheminement déjà effectué. Car il s'agit bien d'un cheminement, sur le long terme, et pour cheminer, nous avons besoin de vous !

Merci d'adhérer !

POUR UN RETOUR AU PORTE-À-PORTE

Mordicus réclame le retour du porte-à-porte. Mais qu'entend-on exactement par porte-à-porte ?

Jusqu'à la fin de 2018 – et même jusqu'à aujourd'hui pour certains villages – la plupart de nos communes bénéficiaient de ce système. Cela ne voulait pas dire que les poubelles étaient obligatoirement vidées devant chaque maison (les calades étroites de certains villages ne le permettaient d'ailleurs souvent pas), mais de fait chaque foyer disposait pour les ordures ménagères d'une poubelle à roulettes qu'on sortait le soir à des jours bien précis de la semaine, qui



était vidée dans la nuit et qu'on retirait le lendemain matin. Cette poubelle était sortie devant le logement quand c'était possible, ou sinon était apportée à quelques dizaines de mètres, là où le camion pouvait passer. Pouvaient être également considérés comme relevant du porte-à-porte des containers communs à des

groupes de deux ou trois maisons et qui étaient vidés dans les mêmes conditions que les poubelles individuelles. Et dans certains (rares) villages, ce système était valable non seulement pour les ordures ménagères, mais également pour le tri.

Cela s'appelait un vrai service public. Et cela fonctionnait. Il n'était en rien incompatible avec le tri. On pourrait d'ailleurs imaginer (comme cela se fait dans d'autres régions ou dans d'autres pays) que des sacs spécifiques, transparents mais de couleurs différentes, obligent les habitants à trier sous peine de ne pas être ramassés. Dans ce cas, l'achat de ces sacs financerait le système. On nous rétorquera que le porte-à-porte coûte cher ? Argument difficilement recevable lorsqu'on apprend que le nouveau

système mis en place se solde par un déficit de 1,3 million d'euros...

LE RETOUR À LA TAXE EST-IL UNE BONNE CHOSE ?

La Comcom a décidé de renoncer l'année prochaine à la redevance pour revenir à la taxe. *Mordicus* estime que c'est une mauvaise idée et nous vous expliquons pourquoi :

Jusqu'en 2018, nous payions notre contribution aux ordures ménagères sous forme de *taxe d'enlèvement des ordures ménagères* (TEOM). Cette taxe était une partie de la taxe foncière, donc calculée sur la valeur locative du bien et due par chaque propriétaire qui pouvait la répercuter sur son locataire le cas échéant. Elle était donc collectée par le services des impôts. Dans la mesure où elle était calculée uniquement sur la valeur locative, elle ne tenait pas compte du nombre de personnes vivant dans le foyer et pouvait donc être très injuste. Un couple vivant seul dans une grande maison parce que tous les enfants étaient partis payait nettement plus qu'une famille nombreuse mais habitant une maison très modeste.



Depuis 2019 cette taxe a été remplacée par une *redevance d'enlèvement des ordures ménagères* (REOM). Il ne s'agit plus d'une taxe mais d'une facture émise par la Comcom pour un service rendu. Faute d'un règlement, la Comcom, après plusieurs relances, deman-

dera aux services des impôts de percevoir les sommes dues. Contrairement à la TEOM, cette redevance n'est plus calculée sur la valeur locative, mais sur le *nombre de personnes vivant au foyer*. Cette redevance est censée couvrir les ramassages des déchets de toute nature (plastiques, verres, cartons, emballages, etc.) Afin d'encourager le tri, la Comcom a voulu instaurer une carte à utiliser pour déposer les ordures ménagères (poubelles grises) en faisant payer à chaque ouverture. Donc moins on a d'ordures ménagères à déposer, moins on paie. A noter que la facturation à chaque ouverture n'a jamais été mise en place : elle aurait dû l'être en 2021.

Devant l'échec du système, la Comcom a décidé la suppression de la carte (théoriquement effective au 1^{er} août) et le retour à la TEOM. Ce retour s'explique pour deux raisons :

1) la quasi totalité des gens vont devoir payer (difficile d'échapper aux impôts locaux)

2) les augmentations passeront plus facilement inaperçues (rares sont ceux qui épluchent le détail des impôts fonciers) et pratiquement impossibles à contester.

Il est évident qu'un retour à la TEOM serait une mesure injuste. *Mordicus* n'a jamais mis le principe de la redevance en cause. Ce que nous avons dénoncé, c'est le système de la carte qui, bien loin d'encourager le tri, a un effet dissuasif et aboutit au résultat inverse. Par ailleurs, le montant de la redevance nous semble exorbitant et bien supérieur à ce que la majorité de nos concitoyens payaient du temps de la taxe.

D'UN COLLECTIF INFORMEL À L'ASSOCIATION MORDICUS

Nombreuses sont les personnes qui ont du mal à se situer par rapport au fait qu'il y ait désormais deux organisations contestant le système de collecte des déchets, mis en place par la Comcom. Il nous faut donc faire un rapide historique pour clarifier la situation.

Le premier collectif nommé *Collectif citoyens Comcom des Gorges de l'Ardèche* a été lancé sur Facebook en septembre 2019 par Christine Zavaher. Le succès a été immédiat mais avec le revers de la médaille : certaines personnes ont tenté d'opérer la mainmise sur le groupe. En outre, les échanges d'idées – nécessaires au demeurant –



ont vite tourné à la foire d'empoigne. L'idée est alors née d'en finir avec ce collectif voué à l'échec et de se transformer en association, démocratiquement élue et avec des statuts déposés en préfecture, afin d'avoir une légitimité face aux élus.

Dans le même temps il est apparu à beaucoup la nécessité de s'affranchir du miroir aux alouettes de l'AFAE, dont le président invité en décembre 2019 à Vallon-Pont-d'Arc, avait pour seul *leitmotiv* la contestation et le non-paiement de la facture jugée illégale. Pour la majorité des membres travaillant sur les statuts associatifs, cette démarche hasardeuse ne pouvait qu'entraîner les concitoyens vers des problèmes administratifs, judiciaires, avec à la clé relances puis paiements sur titre exécutoire et même saisies. De plus, il n'avait jamais été question de ne plus payer un service (certes, encore faut-il qu'il subsiste). Ainsi la scission était inéluctable.

Mordicus naît en assemblée constituante le 21 février 2020 avec Christine Zavaher comme présidente, et se met immédiatement au travail en adressant un questionnaire aux différentes listes candidates aux élections municipales. Mais le confinement met rapidement un frein à son action. Christine Zavaher, pour des raisons personnelles, quitte l'Ardèche et est remplacée par Hervé Perret.

Dès le mois de juin, après l'annonce d'une augmentation de 70 % de la redevance, un *Collectif urgence poubelles sud 07* est créé par celui qui avait refusé les orientations prises démocratiquement au sein

NE PAS PAYER SES FACTURES = DANGER !

Des lettres de relance émanant des impôts arrivent en ce moment chez ceux qui n'ont pas payé leurs factures. *Mordicus* met une nouvelle fois en garde sur les dangers encourus. Contester ses factures est une chose, mais ne pas les payer en est une autre. Les pénalités encourues risquent d'augmenter substantiellement la note et de conduire à des saisies pures et simples. N'écoutez donc pas ceux qui vous conseillent de ne pas payer ! Les conseillers ne sont pas les payeurs...